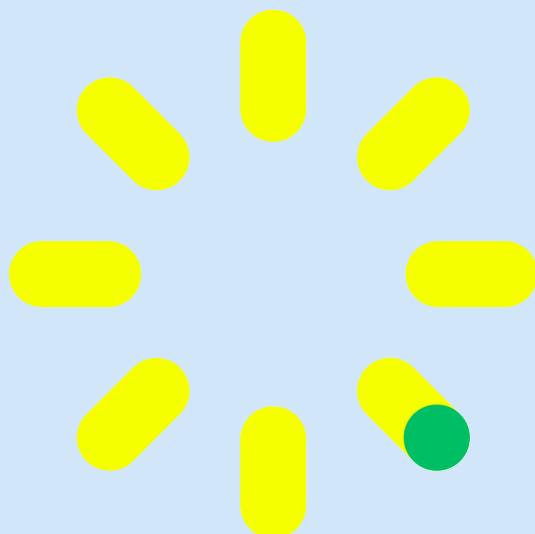


Bilan de concertation préalable

Projet de Figeras

Commune de Pierrelatte

Du 29/09/2025 au 17/10/2025



Qenergy

Table des matières

Préambule.....	2
L'organisation de la concertation préalable.....	3
Le cadre réglementaire de la concertation préalable.....	3
Le dispositif d'annonce.....	4
Le dispositif d'information.....	7
Le dispositif de participation du public	8
Le calendrier synthétique de la concertation préalable.....	9
La participation du public.....	10
Les enseignements de la concertation.....	11
Annexes.....	12
Annexe 1 : Procès-verbal de constat d'affichage de l'avis de concertation préalable sur site et en mairie	12
Annexe 2 : Constat de publication de l'avis de concertation préalable sur le site internet du projet.....	17
Annexe 3 : Constat de publication du dossier de concertation préalable sur le site internet du projet.....	23
Annexe 4 : Publication dans les journaux	30
Annexe 5 : Registre de concertation préalable	32

Préambule

La société Q Energy, à travers sa société de projet la CPES FIGERAS, envisage l'installation d'une centrale d'ombrières agrivoltaïques de production d'électricité associée à un projet agricole au lieu-dit « Figeras », sur la commune de Pierrelatte dans le département de la Drôme (26). Le projet d'ombrières agrivoltaïques devra faire l'objet d'une demande de permis de construire.

La CPES FIGERAS est une société de projet de la société Q ENERGY France. Depuis 26 ans dans la continuité du travail fourni et des relations construites grâce à un engagement territorial fort, Q ENERGY France se positionne comme un partenaire local de confiance. Ses équipes se répartissent dans 7 agences partout en France pour être au plus proche des projets qu'elles développent, des parties prenantes et des acteurs des territoires.

La concertation préalable du public a été mise en place à l'initiative de la CPES FIGERAS, porteur du projet d'ombrières agrivoltaïques de FIGERAS.

Dans l'objectif d'une parfaite information du public et conformément à l'article 6-4 de la Convention d'Aarhus, le dossier de présentation du projet ainsi qu'un registre ont été mis à disposition du public à la mairie de Pierrelatte. Cette consultation a été d'une durée de trois semaines.

Cette consultation s'est déroulée du 29 septembre au 17 octobre 2025. Celle-ci a eu pour objectif de présenter les premières esquisses du projet et de recueillir l'avis du public sur ce dernier.

À l'issue de cette consultation, un bilan de concertation comprenant une synthèse des observations et propositions collectées durant la phase de concertation a été élaborée. Le présent document présente ce bilan. À ce titre, il sera joint au dossier de Permis de construire, déposé en novembre 2025.

L'organisation de la concertation préalable

Le cadre réglementaire de la concertation préalable

La concertation préalable « code de l'environnement » a été créée par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 dite « sur la démocratisation du dialogue environnemental ». Ses modalités d'application sont précisées par le décret n°2017-626 du 25 avril 2017. Ces textes ont été repris aux articles L. 120-1 et suivants et R. 120-1 et suivants du code de l'environnement.

Ses modalités d'application sont précisées par le décret n°2017-626 du 25 avril 2017. Ces textes ont été repris aux articles L. 120-1 et suivants et R. 120-1 et suivants du code de l'environnement.

Ce décret renforce la procédure de concertation préalable facultative pour les projets assujettis à évaluation environnementale et ne donnant pas lieu à saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Le responsable du projet ou maître d'ouvrage peut donc prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable volontaire.

Concernant le projet Figeras, Q ENERGY a volontairement organisé cette concertation préalablement à la conception du projet définitif. En effet le projet n'étant pas soumis à évaluation environnementale à la suite d'un décret préfectoral en date du 07/07/2025 (Décision n° 2025-ARA-KKP-5883) aucune enquête publique ne sera organisée dans le cadre de l'instruction du Permis de Construire.

Les objectifs du nouveau dispositif de concertation préalable sont énoncés par le nouvel article L.120-1 du CE.

Il s'agit de permettre au public :

- D'accéder aux informations pertinentes permettant une participation effective du public ;
- De demander la mise en œuvre d'une procédure de participation (dont les conditions sont précisées par les articles suivants)
- De disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions ;
- D'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation ou d'approbation des projets visés.

Comme le précise l'article L. 121-15-1 CE, la concertation préalable « code de l'environnement » permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent, ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre.

Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable ; c'est-à-dire de l'éventualité d'organiser une enquête publique ou une mise à disposition du public par voie électronique.

Le dispositif d'annonce

Avis de concertation préalable

L'avis de concertation préalable a été envoyé à la mairie de la zone d'implantation potentielle du projet : Mairie de Pierrelatte (26).

Cet avis a été affiché le 11/09/2025, soit plus de 15 jours avant le début de la concertation préalable.



Avis de concertation préalable affiché à la mairie de Pierrelatte

Un panneau d'avis de concertation format A2 a été mis en place sur site, au croisement entre la Route du Figeras et le Chemin de Figeras, sur un poteau en bois.



Avis de concertation préalable affiché sur site

L'ensemble des preuves d'affichage est présenté en annexe 1.

Publicité légale dans les journaux

L'avis de concertation préalable a été relayé sous la forme d'un encart dans les annonces légales de la presse quotidienne régionale.

Cet avis a été publié, plus de 15 jours avant le début de la concertation préalable dans les publications suivantes :

- Le 12 septembre 2025 dans Le Dauphiné Libéré
- Le 13 septembre 2025 L'Echo Drôme Ardèche

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Société Q Energy France

Marie Deverre - Cheffe de Projets Solaires

qef-solaire@qenergy.eu

La concertation préalable sur le projet de centrale photovoltaïque au sol « Figeras », situé sur la commune de Pierrelatte, aura lieu du 29 septembre au 17 octobre 2025 inclus.

Un dossier de présentation du projet solaire ainsi qu'un registre sont tenus à disposition du public à compter du 29 septembre 2025 en Mairie de Pierrelatte Avenue Jean Perrin 26700.

Ces informations sont disponibles sur le site internet : <https://figeras.qenergy-projets.fr/concertation>

Vous êtes également invités à venir prendre connaissance de ce projet lors de deux permanences publiques qui auront lieu le 29 septembre 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le 17 octobre 2025 de 13h30 à 16h30 en Mairie.

Trame pour la publication dans les journaux

L'ensemble des preuves d'affichage est présenté en annexe 2.

Site Internet dédié au projet

Le site Internet dédié au projet (<https://figeras.qenergy-projets.fr/concertation>) a été créé pour la concertation préalable.

Projet de parc solaire

Figeras

Les données clés du projet

- 4,5 MWc de puissance totale installée
- Équivalent de la consommation annuelle de 3 000 personnes
- Environ 1 610 tonnes de CO₂ évitées chaque année
- 7 196 panneaux photovoltaïques installés
- 4,7 ha de prairies permanentes clôturées concernées



La concertation

La concertation au cœur du projet

Q ENERGY s'est engagé à maintenir un haut niveau d'échange avec les premiers concernés par le projet : les riverains et leurs élus.

Dans le cadre de l'application de l'article 6-4 de la Convention d'Aarhus et de l'article L120-1 du CE en date du 15 novembre 2021, une période de 15 jours de concertation préalable au projet « Figeras » va être ouverte à partir du 29 Septembre 2025. Ainsi, pour plus d'informations sur le projet, pour poser vos questions ou émettre des suggestions, rendez-vous sur l'onglet contact, ou consultez le registre en mairie annexe de Pierrelatte (aux horaires d'ouverture), du 29 Septembre au 17 Octobre 2025 inclus.

Enfin, deux permanences publiques en présence du porteur de projet sont organisées en Mairie Pierrelatte le lundi 29 Septembre 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le Vendredi 17 Octobre 2025 de 13h30 à 16h30.

[Consulter l'avis de concertation préalable](#)

[Consulter le dossier de concertation préalable](#)

Impression d'écran du site projet durant la concertation préalable

Le dispositif d'information

Le dossier de concertation préalable

Q ENERGY France a rédigé un dossier de concertation préalable présentant le cadre de la concertation, ainsi que les caractéristiques et enjeux du projet agrivoltaïque Figeras.

Une version numérique du dossier de concertation était consultable sur le site Internet du projet (<https://figeras.qenergy-projets.fr/concertation>) à la rubrique « La concertation ».

Par ailleurs, pendant toute la durée de la concertation, ce dossier a été mis à la disposition du public en version papier en Mairie de Pierrelatte.

Il était consultable aux horaires d'ouverture habituels de la mairie.

Il a également présenté au public lors des deux permanences d'information.



Photo de la permanence d'information du 29 septembre 2025

Le site Internet du projet

Un site Internet dédié au projet a été mis en ligne le 07 août 2025. Organisé en plusieurs rubriques, il permet au plus grand nombre de se familiariser avec les enjeux relatifs à la transition énergétique et au projet.

Le site Internet a été consultable pendant toute la durée de la concertation. Une rubrique spécifique rappelait les dispositifs d'annonce, d'information et de participation lors de la concertation préalable.

Le dispositif de participation du public

Les permanences

Deux permanences d'information ont été organisées lors de la concertation préalable. Elles se sont tenues à la mairie de Pierrelatte le 29 septembre de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le 17 octobre de 13h30 à 16h30

Ces permanences étaient tenues par les membres de l'équipe projet. Ces temps étaient destinés aux participants afin de s'informer sur le projet et de contribuer par voie orale et/ou grâce au registre papier mis à disposition du public à cette occasion.

Plusieurs documents étaient mis à disposition :

- Sur Q ENERGY France : plaquette de présentation avec Kakemono, Fiche d'accompagnement du territoire ;
- Sur le projet : dossier de concertation, plan de situation du projet, photomontages, calendrier du projet, historique du projet

Le registre papier

Un registre papier a été mis à disposition en mairie de Pierrelatte. Ce registre a permis aux habitants de pouvoir s'exprimer librement par voie écrite sur le projet.

Ce registre papier était disposé à proximité du dossier de concertation.

Les courriers papier et numériques

Les habitants pouvaient également s'exprimer par courrier papier ou numérique.

Un courrier pouvait être adressé à l'adresse suivante :

Q ENERGY France

330 rue du Mourelet – ZI Courtine

84000 Avignon

Les coordonnées téléphoniques de la cheffe de projet de Q ENERGY France en charge du pilotage du projet ont été indiqués sur l'ensemble des documents d'annonce et d'information sur le projet.

Les habitants avaient la possibilité de prendre contact avec cette personne pour contribuer à la concertation.

Le calendrier synthétique de la concertation préalable

Mise à disposition
des données du
projet en mairie de
Pierrelatte et sur le
site internet du
projet



Septembre 2025

Publicité : Affichage sur site, en mairie, publications dans les journaux, mise en ligne du site du projet

29 septembre 2025

Début de la concertation et première permanence d'information de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

17 octobre 2025

Deuxième permanence d'informations de 13h30 à 16h30 et fin de la concertation préalable

Novembre 2025

Publication du bilan de la concertation préalable

La participation du public

Dans le cadre de la concertation préalable relative au projet agrivoltaïque porté par Q ENERGY sur le site de Figeras plusieurs dispositifs d'information et de recueil de la participation ont été mis en place conformément aux exigences réglementaires :

- Mise à disposition d'un dossier de présentation en mairie de Pierrelatte ;
- Organisation de deux permanences d'information tenues par l'équipe projet ;
- Mise en ligne d'un site Internet dédié avec un espace de consultation public ;
- Mise à disposition d'un registre papier en mairie
- Possibilité de faire parvenir des observations par voie électronique ou postale.

Résultats de la participation :

Pendant la durée de la concertation préalable (du 29 septembre au 17 octobre 2025) :

- Le propriétaire est venu à l'ouverture de la concertation, lors de la première permanence d'information organisée le 29 septembre. Une deuxième visiteuse s'est présentée durant cette même matinée mais elle cherchait une exposition organisée par la ville de Pierrelatte. Aucun autre visiteur ne s'est présenté lors de cette première journée ni lors de la deuxième permanence d'information du 17 octobre 2025 à la mairie de Pierrelatte.
- Une observation écrite a été formulée dans le registre papier mis à disposition en mairie de Pierrelatte (voir annexe).
- Aucune contribution n'a été reçue par courrier électronique ni postal à l'adresse indiquée.

Malgré la mobilisation des outils d'information et les moyens mis en place pour assurer la diffusion de la concertation, la participation formelle du public a été quasi-nulle.

Les enseignements de la concertation

Dans le cadre de la concertation préalable au développement du projet photovoltaïque Figeras, plusieurs enseignements peuvent être tirés.

La concertation préalable a permis :

- Au public de connaître, de comprendre et de s'exprimer sur les propositions de Q ENERGY sur l'implantation d'une centrale solaire de production électrique tout en contribuant au développement d'un projet agricole ;
- Au public de connaître et de comprendre les principaux enjeux du projet du point de vue local mais aussi à l'échelle nationale et européenne.

Bien qu'une seule contribution formelle ait été inscrite dans le registre papier et aucune transmise par voie électronique, certaines personnes rencontrées sur le terrain nous ont indiqué être informées de la démarche grâce au bouche-à-oreille local. Elles nous ont fait savoir que leurs proches et voisins étaient également au courant du projet, et qu'aucune opposition ou remarque particulière n'avait émergé. Cette absence de contestation ou d'interrogation peut être interprétée comme un signe d'acceptation implicite du projet à l'échelle locale.

Fort de ces éléments, Q ENERGY poursuivra son engagement de transparence et de dialogue avec les acteurs du territoire, notamment à travers des échanges réguliers avec les élus locaux, afin d'accompagner le développement du projet dans une logique de concertation continue.

Q ENERGY souhaitant poursuivre le dialogue entamé avec les parties prenantes du territoire, ce bilan sera rendu public en étant transmis à la mairie Pierrelatte et mis à disposition en libre accès sur le site internet du projet (<https://figeras.qenergy-projets.fr/concertation>).

Annexes

Annexe 1 : Procès-verbal de constat d'affichage de l'avis de concertation préalable sur site et en mairie



PROCES-VERBAL DE CONSTAT

S.A.S.U Q ENERGY FRANCE
ZI de Coutine
330 rue du Mourelet
84000 AVIGNON

SAS LEX 26
Me Bastien ALENDA
Huissier de Justice
2 rue d'Hassfurt
26700 PIERRELATTE

Référence : MD22082_1 5900



SAS LEX 26
Me Bastien ALENDA
Huissier de Justice
2 rue d'Hassfurt BP 170
26702 PIERRELATTE CEDEX
Tél : 04.75.96.38.82 Fax 04.75.96.38.85
contact@lex26.com / www.lex26.com

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ ET LE DOUZE SEPTEMBRE

A LA REQUETE DE :

La S.A.S U Q ENERGY FRANCE

Dont le siège social est situé 330 rue du Mourelet, ZI de Courtine - 84000 AVIGNON

Agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié es-qualité audit siège.

Représentée pour les besoins de la cause par Mme Marie LEVRARD, solar project assistant

LAQUELLE M'A NOTAMMENT EXPOSE :

Qu'il va y avoir une concertation préalable sur la Commune de Pierrelatte, qui débutera le 29/09/25, pour le projet photovoltaïque de Figeras.

Que l'avis de concertation préalable a été affiché sur le site du projet et en Mairie.

Que, pour la sauvegarde des droits de la société requérante et à toutes fins utiles, elle avait intérêt à faire constater les faits précités.

Qu'elle me requérait afin de procéder à toutes constatations matérielles utiles à cet effet.

Déférant à la réquisition qui précède,

Je, Me Bastien ALENDA, Huissier de Justice associé au sein de la SAS LEX 26, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de Pierrelatte 26700 – 2 rue d'Hassfurt, soussigné

Certifie m'être rendu ce jour à Pierrelatte - chemin de Figeras et en Mairie (Avenue Jean Perrin), où, là étant, j'ai pu procéder aux constatations suivantes :

Sur le chemin de Figeras, j'ai pu constater la présence d'un panneau d'affichage d'avis de concertation préalable, en format A2, visible et lisible depuis la voie publique.



A la Mairie de Pierrelatte, sur les panneaux d'affichage, accessibles à tout moment, j'ai pu constater la présence de l'affichage de l'avis de concertation préalable, sur une feuille en format A4.





Plus rien n'étant à constater, je me suis retiré.

Telles sont les constatations que j'ai faites, et les déclarations que j'ai recueillies, en foi de quoi j'ai rédigé et clos le présent Procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

B. ALENDA



Annexe 2 : Constat de publication de l'avis de concertation préalable sur le site internet du projet



C11C2509465.00

EXPÉDITION

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

3 septembre 2025à la demande de **SAS Q ENERGY FRANCE****publication d'un avis de concertation préalable sur le site <https://figeras.qenergy-projets.fr/concertation>***Force probante : acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
(article 2 de la loi 2010-1609 du 22 décembre 2022)*04 68 11 93 50 • contact@etude-ajc.fr

2

Le trois septembre deux mille vingt-cinq

A la demande de :

Q ENERGY FRANCE, société par actions simplifiée de droit français au capital de 8 791 792 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 423 379 338, dont le siège est 330, rue du Mourellet - Zi de Courtines (84000) AVIGNON, représentée par son Président en exercice,

Il m'est exposé que :

Q ENERGY France organise une concertation préalable dont l'avis est publié sur le site <https://figeras.qenergy-projets.fr/concertation> ;

en conséquence, il m'est demandé consulter le contenu de ce site depuis le matériel informatique de mon étude et d'en dresser procès-verbal. ;

Ce à quoi déferant :

Je soussigné Benoît VERVUEREN, commissaire de justice associé de l'étude AJC, dont le siège est 6, rue de la République à CARCASSONNE (11000), titulaire d'un office de commissaire de justice situé 11, rampe du Marché, à SAINT-PONS-DE-THOMIERES (34220)

Certifie avoir procédé ce jour aux constatations suivantes sur le matériel informatique de mon étude

04 68 11 93 50 • contact@etude-ajc.fr



Je réalise préalablement à mes constatations les opérations liminaires prévues par la norme AFNOR NF Z67-147, décrites ci-après de la page 4 à la page 23 du présent procès-verbal.

Je procède ensuite aux constatations pour lesquelles je suis requis, détaillées de la page 24 à la page 32 du présent procès-verbal. Celles-ci établissent la publication de l'avis de concertation susvisé sur le site <https://figeras.qenergy-projets.fr/concertation>;

A l'issue de mes constatations, je réalise les opérations prévues par la norme AFNOR NF Z67-147, décrites de la page 33 à la page 51 du présent procès-verbal.

Opérations préalables aux constatations	4
Description du matériel informatique utilisé pour réaliser les constatations	4
Vérification de l'absence de logiciels malveillants	8
Réseau local	10
Suppression des fichiers de la corbeille et du spool d'impression	14
Travaux préparatoires sur le navigateur	16
Synchronisation de l'horloge du poste informatique utilisé	22
Résolution du moniteur utilisé	23
Constatations	24
Opérations postérieures	33
Code source de la page	33
Identification de l'adresse IP et de l'itinéraire vers le site cible	49

04 68 11 93 50 • contact@etude-ajc.fr



J'entre l'URL <https://figeras.qenergy-projets.fr/concertation> dans la barre d'adresse et accède à la page suivante dont je fais défiler le contenu ;

The screenshot shows a web browser window with the following details:

- Address Bar:** https://figeras.qenergy-projets.fr/concertation
- Page Title:** qenergy
- Page Content:**
 - Projet de parc solaire Figeras**
 - Les données clés du projet**
 - 4,5 MWc de puissance totale installée
 - Équivalent de la consommation annuelle de 3 200 personnes
 - Environ 1 616 tonnes de CO₂ évitées chaque année
 - 7 196 panneaux photovoltaïques installés
 - 4,76 ha de prairies permanentes clôturées concernées
 - Aerial Map:** An aerial view of the solar park area with various land parcels labeled. A legend on the right side identifies the symbols used in the map.

04 68 11 93 50 • contact@etude-ajc.fr

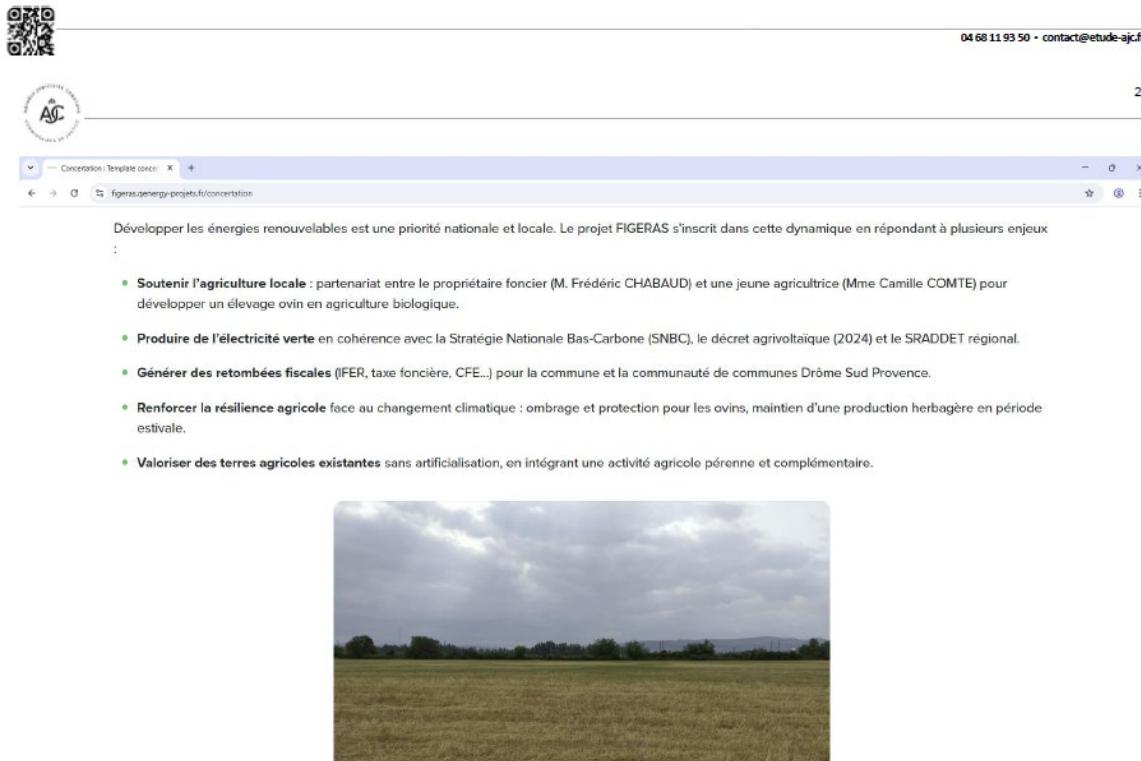




Pourquoi développer un parc solaire sur la commune de Pierrelatte

Le réchauffement climatique entraîne déjà des conséquences notables : montée des eaux, sécheresses, phénomènes climatiques extrêmes, perte de biodiversité, etc.

Développer les énergies renouvelables est une priorité nationale et locale. Le projet FIGERAS s'inscrit dans cette dynamique en répondant à plusieurs enjeux





Une équipe projet dédiée au projet de parc solaire "Figeras"

Responsable régional Vincent Gambrelle <i>Supervision</i>	Chef du projet Marie Deverre <i>Pilotage</i>	Ingénieur d'études Alexandre Fort <i>Études techniques</i>
Coordinateur ingénierie Mathieu Selvame	Chargée d'affaires environnement Cassandre Even <i>Études paysagères et environnement</i>	Assistante projet Marie Levard

La concertation

La concertation au cœur du projet

Q ENERGY s'est engagé à maintenir un haut niveau d'échange avec les premiers concernés par le projet : les riverains et leurs élus.

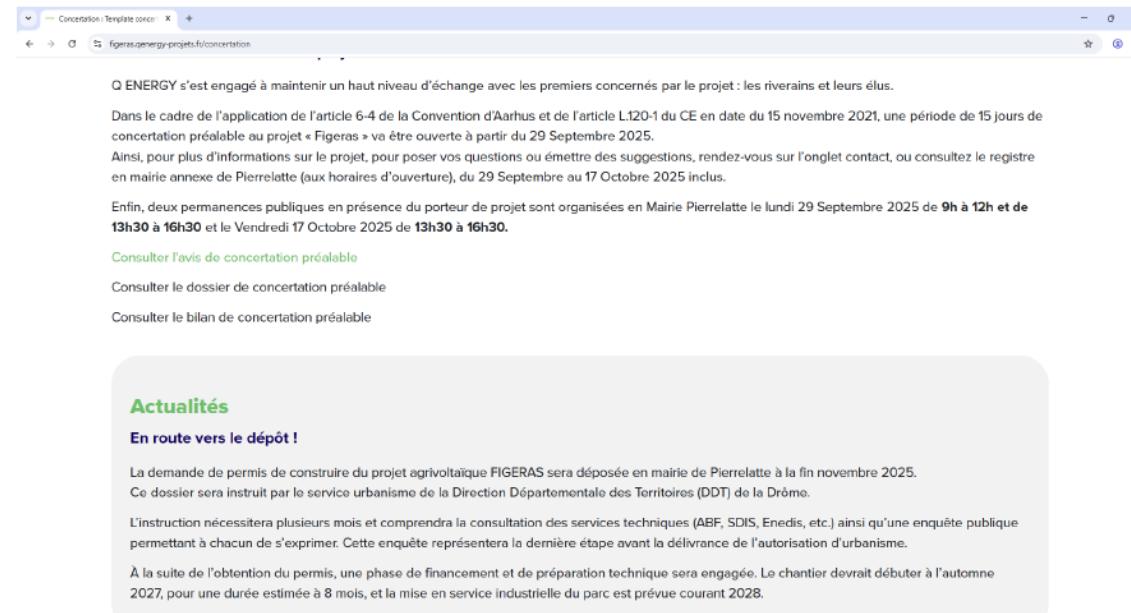
Dans le cadre de l'application de l'article 6-4 de la Convention d'Aarhus et de l'article L120-1 du CE en date du 15 novembre 2021, une période de 15 jours de concertation préalable au projet « Figeras » va être ouverte à partir du 29 Septembre 2025.



QR code

04 68 11 93 50 - contact@etude-ajc.fr

Logo AJC



Q ENERGY s'est engagé à maintenir un haut niveau d'échange avec les premiers concernés par le projet : les riverains et leurs élus.

Dans le cadre de l'application de l'article 6-4 de la Convention d'Aarhus et de l'article L120-1 du CE en date du 15 novembre 2021, une période de 15 jours de concertation préalable au projet « Figeras » va être ouverte à partir du 29 Septembre 2025.

Ainsi, pour plus d'informations sur le projet, pour poser vos questions ou émettre des suggestions, rendez-vous sur l'onglet contact, ou consultez le registre en mairie annexe de Pierrelatte (aux horaires d'ouverture), du 29 Septembre au 17 Octobre 2025 inclus.

Enfin, deux permanences publiques en présence du porteur de projet sont organisées en Mairie Pierrelatte le lundi 29 Septembre 2025 de **9h à 12h et de 13h30 à 16h30** et le Vendredi 17 Octobre 2025 de **13h30 à 16h30**.

[Consulter l'avis de concertation préalable](#)

[Consulter le dossier de concertation préalable](#)

[Consulter le bilan de concertation préalable](#)

Actualités

En route vers le dépôt !

La demande de permis de construire du projet agrivoltaique FIGERAS sera déposée en mairie de Pierrelatte à la fin novembre 2025. Ce dossier sera instruit par le service urbanisme de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Drôme.

L'instruction nécessitera plusieurs mois et comprendra la consultation des services techniques (ABF, SDIS, Enedis, etc.) ainsi qu'une enquête publique permettant à chacun de s'exprimer. Cette enquête représentera la dernière étape avant la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

À la suite de l'obtention du permis, une phase de financement et de préparation technique sera engagée. Le chantier devrait débuter à l'automne 2027, pour une durée estimée à 8 mois, et la mise en service industrielle du parc est prévue courant 2028.





La demande de permis de construire du projet agrivoltaique FIGERAS sera déposée en mairie de Pierrelatte à la fin novembre 2025. Ce dossier sera instruit par le service urbanisme de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Drôme.

L'instruction nécessitera plusieurs mois et comprendra la consultation des services techniques (ABF, SDIS, Enedis, etc.) ainsi qu'une enquête publique permettant à chacun de s'exprimer. Cette enquête représentera la dernière étape avant la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

À la suite de l'obtention du permis, une phase de financement et de préparation technique sera engagée. Le chantier devrait débuter à l'automne 2027, pour une durée estimée à 8 mois, et la mise en service industrielle du parc est prévue courant 2028.

Contact

Marie Deverre

Chef de Projets Solaire

marie.deverre@qenergy.eu - 04 32 76 03 00

330 rue du Mourelet - ZI de Courtine - 84000 Avignon - France



MENTIONS LÉGALES
GESTION DES COOKIES

Copyright ©2025 Q ENERGY

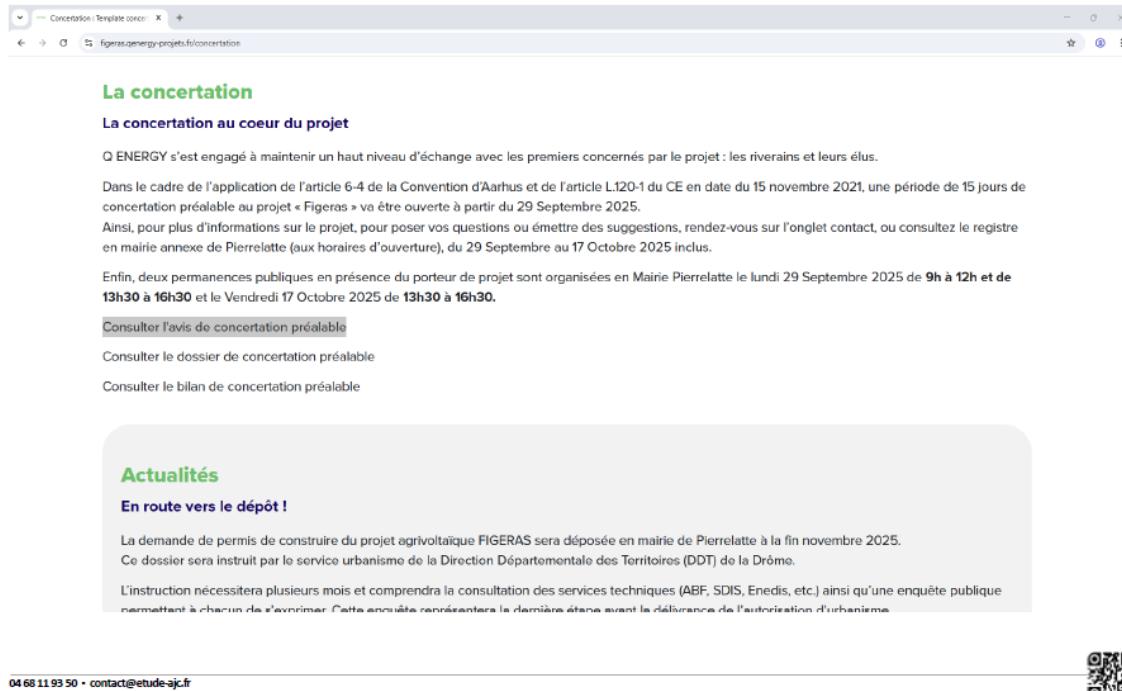


04 68 11 93 50 • contact@etude-ajc.fr



31

Je constate la présence du lien suivant :



La concertation

La concertation au cœur du projet

Q ENERGY s'est engagé à maintenir un haut niveau d'échange avec les premiers concernés par le projet : les riverains et leurs élus.

Dans le cadre de l'application de l'article 6-4 de la Convention d'Aarhus et de l'article L120-1 du CE en date du 15 novembre 2021, une période de 15 jours de concertation préalable au projet « Figeras » va être ouverte à partir du 29 Septembre 2025.

Ainsi, pour plus d'informations sur le projet, pour poser vos questions ou émettre des suggestions, rendez-vous sur l'onglet contact, ou consultez le registre en mairie annexe de Pierrelatte (aux horaires d'ouverture), du 29 Septembre au 17 Octobre 2025 inclus.

Enfin, deux permanences publiques en présence du porteur du projet sont organisées en Mairie Pierrelatte le lundi 29 Septembre 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le Vendredi 17 Octobre 2025 de 13h30 à 16h30.

[Consulter l'avis de concertation préalable](#)

[Consulter le dossier de concertation préalable](#)

[Consulter le bilan de concertation préalable](#)

Actualités

En route vers le dépôt !

La demande de permis de construire du projet agrivoltaique FIGERAS sera déposée en mairie de Pierrelatte à la fin novembre 2025. Ce dossier sera instruit par le service urbanisme de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Drôme.

L'instruction nécessitera plusieurs mois et comprendra la consultation des services techniques (ABF, SDIS, Enedis, etc.) ainsi qu'une enquête publique permettant à chacun de s'exprimer. Cette enquête représentera la dernière étape avant la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

04 68 11 93 50 • contact@etude-ajc.fr



Je clique sur le lien, le document ci-dessous s'ouvre sur une page :

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY France, via une société de projet à créer, la CPSM PERMARE, souci, à son échelle, une concertation préalable du 29 septembre 2020 au 17 octobre 2020 évaluée pour une durée de trois mois PERMARE, sur la commune de Pierrefitte.

Deux permanences publiques auront lieu : le 29 septembre 2020 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30 et le 17 octobre de 13h30 à 16h30.

Le présent projet sera occupé de 7 198 personnes ordinaires de 600 MW maximum soit 4,8 MWc, ainsi que de ses postes de frontières.

Le projet pourra alimenter l'équivalent de la consommation de 3 266 personnes, soit environ 1 610 tonnes de CO2 équivalent chaque année.

Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ses observations et préoccupations sur le lien <http://qenergy-project.fr> ou en contact avec la commune de Pierrefitte, où sera mise à disposition le dossier de concertation.

Le public pourra également adresser à Q ENERGY France ses observations et préoccupations par voie électronique à l'adresse mail suivante : qenergy@qenergy.eu. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable - Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

A l'attention de Marie Demere
230 rue du Mouvement
92100 Boulogne
94000 Argenteuil.

Un registre sera également tenu à disposition, à la mairie de Pierrefitte, et sera accessible aux heures d'ouverture de la mairie.

Mairie de Pierrefitte : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 3 mois suivant la fin de la concertation sur le site internet dédié au projet.

04 68 11 93 50 - contact@etude-ajc.fr

qenergy



04 68 11 93 50 - contact@etude-ajc.fr



19 * * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 20 * * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 21 * * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 22 * * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 23 * * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 24 * * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 25 * * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 26 * * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 27 * * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 28 * * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 29 * * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 30 * * * * Délai d'attente de la demande dépassé.

Itinéraire déterminé.
 PS C:\Users\T30.HUSSIERS>

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé, sur 51 pages, le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



Benoît VERVUEREN, Commissaire de Justice associé

Coût : tel qu'il est indiqué sur l'original annexé au rang des minutes de l'étude.



Annexe 3 : Constat de publication du dossier de concertation préalable sur le site internet du projet



C11C2509465.00

EXPÉDITION

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

26 septembre 2025

à la demande de SAS Q ENERGY FRANCE

publication d'un avis de concertation préalable sur le site <https://figeras.qenergy-projets.fr/concertation>Force probante : acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
(article 2 de la loi 2010-1609 du 22 décembre 2022)04 68 11 93 50 • contact@etude-ajc.fr

2

Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq

A la demande de :

Q ENERGY FRANCE, société par actions simplifiée de droit français au capital de 8 791 792 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 423 379 338, dont le siège est 330, rue du Mourellet - ZI de Courtines (84000) AVIGNON, représentée par son Président en exercice,

Il m'est exposé que :

Q ENERGY France organise une concertation préalable dont l'avis est publié sur le site <https://figeras.qenergy-projets.fr/concertation> ;

en conséquence, il m'est demandé consulter le contenu de ce site depuis le matériel informatique de mon étude et d'en dresser procès-verbal. ;

Ce à quoi déférant :

Je soussigné Benoît VERVEREN, commissaire de justice associé de l'étude AJC, dont le siège est 6, rue de la République à CARCASSONNE (11000), titulaire d'un office de commissaire de justice situé 11, rampe du Marché, à SAINT-PONS-DE-TOMIERES (34220)

Certifie avoir procédé ce jour aux constatations suivantes sur le matériel informatique de mon étude

04 68 11 93 50 • contact@etude-ajc.fr



Je réalise préalablement à mes constatations les opérations liminaires prévues par la norme AFNOR NF Z67-147, décrites ci-après de la page 4 à la page 23 du présent procès-verbal.

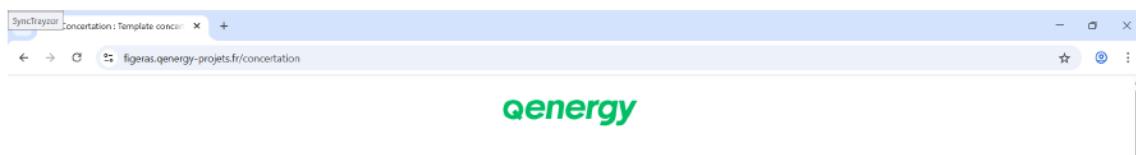
Je procède ensuite aux constatations pour lesquelles je suis requis, détaillées de la page 24 à la page 34 du présent procès-verbal. Celles-ci établissent la publication de l'avis de concertation susvisé sur le site <https://figeras.qenergy-projets.fr/concertation>;

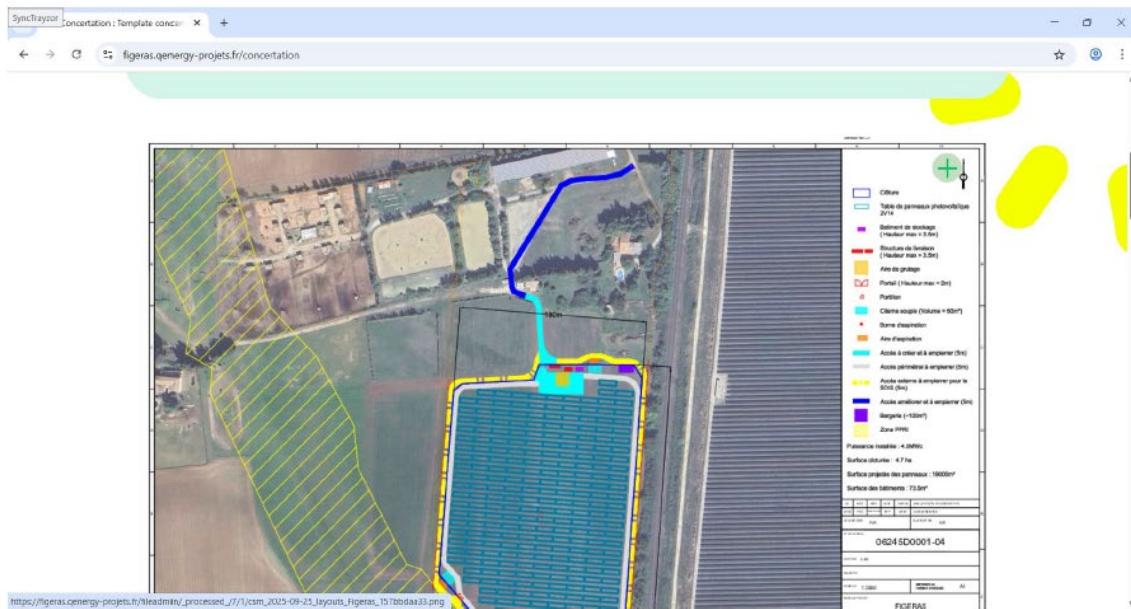
A l'issue de mes constatations, je réalise les opérations prévues par la norme AFNOR NF Z67-147, décrites de la page 35 à la page 53 du présent procès-verbal.

Opérations préalables aux constatations	4
Description du matériel informatique utilisé pour réaliser les constatations	4
Vérification de l'absence de logiciels malveillants	8
Réseau local	10
Suppression des fichiers de la corbeille et du spool d'impression	14
Travaux préparatoires sur le navigateur	16
Synchronisation de l'horloge du poste informatique utilisé	22
Résolution du moniteur utilisé	23
Constatations	24
Opérations postérieures	24
Code source de la page	35
Identification de l'adresse IP et de l'itinéraire vers le site cible	35
	51



J'entre l'URL <https://figeras.qenergy-projets.fr/concertation> dans la barre d'adresse et accède à la page suivante dont je fais défiler le contenu :





Pourquoi développer un parc solaire sur la commune de Pierrelatte

Le réchauffement climatique entraîne déjà des conséquences notables : montée des eaux, sécheresses, phénomènes climatiques extrêmes, perte de biodiversité, etc.

Développer les énergies renouvelables est une priorité nationale et locale. Le projet FIGERAS s'inscrit dans cette dynamique en répondant à plusieurs enjeux :

- **Soutenir l'agriculture locale** : partenariat entre le propriétaire foncier (M. Frédéric CHABAUD) et une jeune agricultrice (Mme Camille COMTE) pour développer un élevage ovin en agriculture biologique.
- **Produire de l'électricité verte** en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), le décret agrivoltaique (2024) et le SRADDET régional.
- **Générer des retombées fiscales** (IFER, taxe foncière, CFE...) pour la commune et la communauté de communes Drôme Sud Provence.
- **Renforcer la résilience agricole** face au changement climatique : ombrage et protection pour les ovins, maintien



SymTrayor | concertation : Template concertation

figeras.qenergy-projets.fr/concertation

- **Renforcer la résilience agricole** face au changement climatique : ombrage et protection pour les ovins, maintien d'une production herbagère en période estivale.
- **Valoriser des terres agricoles existantes** sans artificialisation, en intégrant une activité agricole pérenne et complémentaire.




04 68 11 93 50 • contact@etude-ajc.fr

SymTrayor | concertation : Template concertation

figeras.qenergy-projets.fr/concertation



Une équipe projet dédiée au projet de parc solaire "Figeras"

Responsable régional
Vincent Gambrelle
Supervision

Coordinateur ingénierie
Mathieu Selvame

Cheffe de projet
Marie Deverre
Pilotage

Chargée d'affaires environnement
Cassandre Even
Etudes paysagères et environnement

Ingénieur d'études
Alexandre Fort
Etudes techniques

Assistante projet
Marie Levrard

La concertation

La concertation au cœur du projet



Synctreyzor Concertation : Template concertation

figeras.qenergy-projets.fr/concertation

La concertation

La concertation au cœur du projet

Q ENERGY s'est engagé à maintenir un haut niveau d'échange avec les premiers concernés par le projet : les riverains et leurs élus.

Dans le cadre de l'application de l'article 6-4 de la Convention d'Aarhus et de l'article L120-1 du CE en date du 15 novembre 2021, une période de 15 jours de concertation préalable au projet « Figeras » va être ouverte à partir du 29 Septembre 2025.

Ainsi, pour plus d'informations sur le projet, pour poser vos questions ou émettre des suggestions, rendez-vous sur l'onglet contact, ou consultez le registre en mairie annexe de Pierrelatte (aux horaires d'ouverture), du 29 Septembre au 17 Octobre 2025 inclus.

Enfin, deux permanences publiques en présence du porteur de projet sont organisées en Mairie Pierrelatte le lundi 29 Septembre 2025 de **9h à 12h et de 13h30 à 16h30** et le Vendredi 17 Octobre 2025 de **13h30 à 16h30**.

[Consulter l'avis de concertation préalable](#)

[Consulter le dossier de concertation préalable](#)

[Consulter le bilan de concertation préalable](#)



04 68 11 93 50 • contact@etude-sjc.fr

Synctreyzor Concertation : Template concertation

figeras.qenergy-projets.fr/concertation

[Consulter le bilan de concertation préalable](#)



Actualités

En route vers le dépôt !

La demande de permis de construire du projet agrivoltaïque FIGERAS sera déposée en mairie de Pierrelatte à la fin novembre 2025.

Ce dossier sera instruit par le service urbanisme de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Drôme.

L'instruction nécessitera plusieurs mois et comprendra la consultation des services techniques (ABF, SDIS, Enedis, etc.) ainsi qu'une étude spécifique du projet agricole.

À la suite de l'obtention du permis, une phase de financement et de préparation technique sera engagée. Le chantier devrait débuter à l'automne 2027, pour une durée estimée à 8 mois, et la mise en service industrielle du parc est prévue courant 2028.





Contact

Marie Deverre

Cheffe de Projets Solaires

marie.deverre@qenergy.eu - 04 32 76 03 00

330 rue du Mourelet - Zi de Courtine - 84000 Avignon - France



MENTIONS LÉGALES

GESTION DES COOKIES

Copyright ©2025 Q ENERGY



04 68 11 93 50 • contact@etude-ajc.fr



33

Je constate la présence du lien suivant :

Q ENERGY s'est engagé à maintenir un haut niveau d'échange avec les premiers concernés par le projet : les riverains et leurs élus.

Dans le cadre de l'application de l'article 6-4 de la Convention d'Aarhus et de l'article L120-1 du CE en date du 15 novembre 2021, une période de 15 jours de concertation préalable au projet « Figeras » va être ouverte à partir du 29 Septembre 2025.

Ainsi, pour plus d'informations sur le projet, pour poser vos questions ou émettre des suggestions, rendez-vous sur l'onglet contact, ou consultez le registre en mairie annexe de Pierrelatte (aux horaires d'ouverture), du 29 Septembre au 17 Octobre 2025 inclus.

Enfin, deux permanences publiques en présence du porteur de projet sont organisées en Mairie Pierrelatte le lundi 29 Septembre 2025 de **9h à 12h et de 13h30 à 16h30** et le Vendredi 17 Octobre 2025 de **13h30 à 16h30**.

[Consulter l'avis de concertation préalable](#)

[Consulter le dossier de concertation préalable](#)

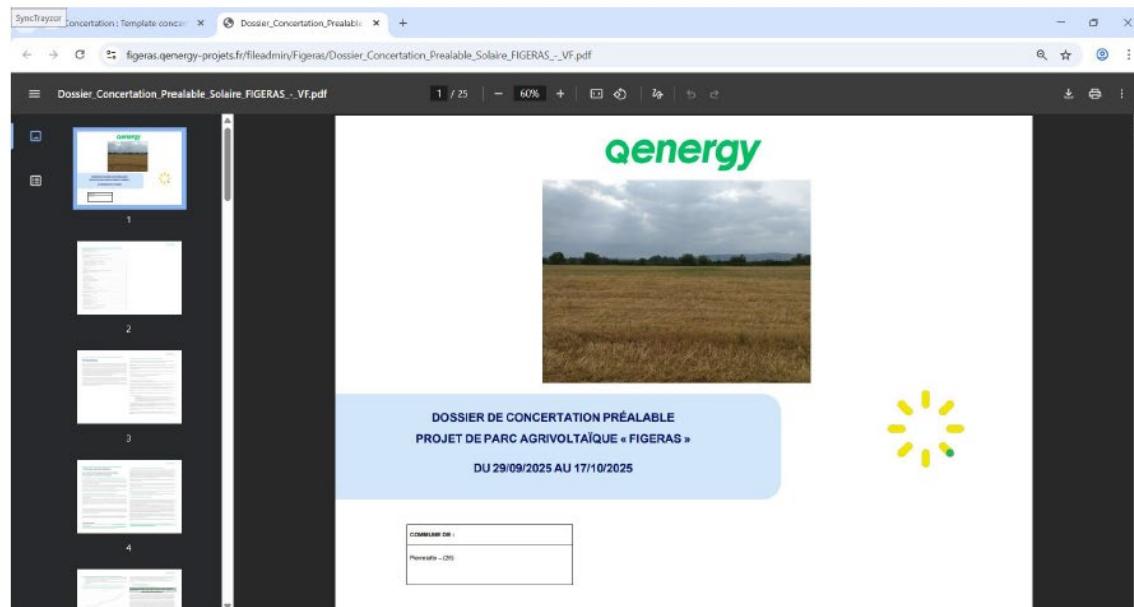
[Consulter le bilan de concertation préalable](#)

Actualités

04 68 11 93 50 • contact@etude-ajc.fr



Je clique sur le lien, le document ci-dessous s'ouvre sur 25 pages :



53



20 * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 21 * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 22 * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 23 * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 24 * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 25 * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 26 * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 27 * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 28 * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 29 * * * Délai d'attente de la demande dépassé.
 30 * * * Délai d'attente de la demande dépassé.

Itinéraire déterminé.

C:\Users\T30.HUSSIERR>

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé, sur 53 pages, le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



Benoit VERVUEREN, Commissaire de Justice associé

Coût : tel qu'il est indiqué sur l'original annexé au rang des minutes de l'étude.

04 68 11 93 50 • contact@etude-ajc.fr



Annexe 4 : Publication dans les journaux

26

Années légales



TOURNON SUR RHÔNE

Avis d'appel public à la concurrence

M. Frédéric SAUBET - Maire

Maire de Ville

2 Place Auguste Faure

BP CS 40092

07300 TOURNON SUR RHÔNE

Tél : 04 75 77 02 65

mél : correspondance@tournon.frweb : <http://tournon-sur-rhone.fr>

SIRET 21070824520014

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : 202511PAD - Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la

réhabilitation et extension bloc vestiaires stade honneur Rugby à

à Tournon sur Rhône

Référence acheteur : 202511PAD

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Bénéfice

Lieu d'exécution : Site du Parc des sports Léon SAUBET, 4, Boulevard de Montpellier

07300 Tournon-sur-Rhône

Durée : 22 mois.

Description : La consultation a pour objet une mission de

maîtrise d'œuvre relative au programme de travaux de

réhabilitation et extension bloc vestiaires stade honneur Rugby

à Tournon sur Rhône.

Mise en base :

- DIAG

- Esquise

- APS

- APR

- PRO

- AMT

- DET

- EXP

- ACR

Mise en complémentaire :

- CPC + 658

Classification CPV :

Principale : 71240000 - Services d'architecture, d'ingénierie et

d'urbanisme

Fournisseur du marché : Prestation dividée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Critères : non relié au R.C.

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des énveloppes : Non

Possibilité d'ambition sans négociation : Oui

Vente obligatoire : Oui

La visite du site est obligatoire.

Les visites pourront être organisées les matins de 8h30 à 9h30

le lundi 22 septembre, le mardi 23/09, le jeudi 25/09 et vendredi 26/09

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en

fonction des critères énoncés dans le cahier des charges

(règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document

descriptif).

Renseignements d'ordre administratif :

achatspublics@archegyqo.fr

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le

profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Actuel

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 08/10/2025 à 18h00 au plus tard.

Renseignements complémentaires :

L'extension prévue dans la demande de CII déposée, consisterait

en une augmentation de 110 m² de la surface de plancher,

inclus deux nouvelles vestiaires avec des douches, des sanitaires et diverses annexes requises par la Fédération Française de Rugby.

Le budget affecté par le maître d'ouvrage aux travaux est de 1 230 265,00 € HT.

Le délai global et prévisionnel d'exécution du marché est de 22 mois (dont 10 mois de travaux) à compter de la date de notification (hors GPA).

Niveau minimum exigé : Clôture structure : OPQGII 1200 ou équivalent

Envoyé à la publication le : 09/09/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

470746900

AVIS

Avis administratifs

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Société Q Energy France
Marie Deverne - Cheffe de Projets Solaire
qef-solaire@qenergy.eu

La concertation préalable sur le projet de centrale photovoltaïque au sol « Région », situé sur la commune de Pierrelatte, aura lieu du 29 septembre au 17 octobre 2025 inclus.

Un dossier de présentation du projet sera ainsi qu'un registre écrit seront à disposition du public à compter du 29 septembre 2025 en Mairie de Pierrelatte Avenue Jean Perrin 26700.

Ces informations sont disponibles sur le site internet : <https://figera.qenergy-project.fr/concertation>

Vous êtes également invités à venir prendre connaissance de ce projet lors de deux permanences publiques qui auront lieu le 29 septembre 2025 de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le 17 octobre 2025 de 13h30 à 16h30 en Mairie.

470718900

Enquêtes publiques

COMMUNE DE CHAMPAGNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 7 avril 2025, le Maire de la commune de Champagne a décidé d'engager la procédure de modification n° 1 du plan local d'aménagement et de programmation (PLA) et d'évolution du règlement sur le périmètre de la zone ZAU prévu au PLA.

Monseigneur Jean-Paul CHEVALIER, exerçant la profession d'ingénieur environnement, a été désigné par le Tribunal Administratif de Lyon comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Champagne du 1^{er} au 31 octobre 2025 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Monseigneur le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- mardi 1^{er} octobre 2025 de 9h00 à 11h00
- jeudi 9 octobre 2025 de 16h30 à 18h00

- vendredi 9 octobre 2025 de 9h30 à 11h30

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté :

en mairie, aux heures d'ouverture de la mairie

sur le site internet de la mairie : www.champagne-ardeche.fr

Le dossier de l'enquête publique peut être consulté sur un poste

informatique en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier comprend une évaluation environnementale ésumée à

l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de

modification n° 1 du PLA de la commune de Champagne, peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé en

mairie, aux heures d'ouverture.

Le dossier de l'enquête publique peut être déposé par écrit à l'adresse suivante :

Monseigneur le commissaire enquêteur - Mairie de Champagne - 8

place de la mairie - 07340 CHAMPAGNE

L'adresse électronique suivante : epq@orange.fr

Toutes informations nécessaires peuvent être demandées au maire de la Mairie de Champagne, 8 place de la mairie, 07340 CHAMPAGNE (04 75 34 20 49 - mairie@champagne-ardeche.fr).

À l'issue de l'enquête, le projet de modification pourra être

éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de

l'enquête publique et le Conseil Municipal sera compétent pour

prendre une délibération portant approbation de la procédure de

modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

470744900

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE SAINT RESTITUT

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

La commune de Saint Restitut organise une dernière réunion publique relative à la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le jeudi 18 septembre 2025 en salle polyvalente à 18h30.

Cette rencontre sera l'occasion de présenter les Orientations

d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement

écrit et le zonage.

La commune tient à rappeler que ces réunions constituent des

moments d'échanges privilégiés avec la population sur le projet

intercommunal et la municipalité encourage la participation de tous.

Votre présence est importante pour échanger et compléter

l'information apportée à l'ordre du jour et d'échanger

avec les élus et le bureau d'étude en charge du dossier.

Pour rappel, la commune a mis à disposition en mairie un registre

servant à recueillir par écrit les remarques durant toute la durée

de la procédure de concertation, aux jours et heures habituels

d'ouverture du secrétariat. Les demandes formulées via email ou

courrier concernant le PLU seront également inscrites dans ce

registre.

Ces demandes seront examinées et une réponse leur sera

apportée lors du bilan de la concertation qui sera dressé à l'arrêt

du PLU en conseil municipal.

L'ensemble des pièces du PLU arrêté sera mis en ligne sur le

site internet de la commune à l'adresse suivante :

http://www.saint-restitut.fr/

et disponible en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.

La réutilisation de la population reprendra alors au début

de l'enquête publique.

Celle-ci sera annoncée par avis à minima 15 jours avant le début

de l'enquête publique via différents supports (journal d'annonces légales, affichages sur la commune, publication sur le site internet de la commune).

During cette phase, les habitants pourront s'informer sur le projet

et formuler leurs observations et propositions auprès d'un tiers

indépendant : le commissaire enquêteur.

La Municipalité souhaite remercier l'ensemble des personnes

ayant participé à la concertation sur le PLU. Elle invite la

population à venir s'exprimer jusqu'à l'arrêt du PLU et de se tenir

informé de la suite de la procédure, et notamment sur la phase

d'enquête publique.

47071900

VENTES AUX ENCHÈRES

Ventes judiciaires

CREDIT MUNICIPAL DE VALENCE

Vente aux enchères publiques

HOTEL DES VENTES 902, rue Févertine VALENCE

Jeudi 18 septembre 2025

Bijoux anciens et modernes

Plaques en or

Montres

Objets non vénés sur place,

Présentation sur projection à librairie

Jeudi 18 septembre 2025

VENTE à 9h30

www.omerignon.com

470721000

D8036-T1

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Annexe 5 : Registre de concertation préalable

	DÉPARTEMENT Drôme (26)
	COMMUNE Pierrelatte
<h3>Registre de concertation du public</h3>	
<p>Cocher la case correspondante</p> <p><input type="checkbox"/> Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.) <input type="checkbox"/> Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) <input type="checkbox"/> Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) <input type="checkbox"/> Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) <input checked="" type="checkbox"/> Opération d'aménagement <input type="checkbox"/> Autre</p>	
<p>Relatif à : Projet de parc Agrivoltaique "FIGERAS"</p>	
<p>Lieu de la concertation : Pierrelatte</p>	
<p>réf. 501 071</p>	
<p>Berger Levraud</p>	

Registre de concertation du public

Concertation préalable à : la mairie de Pierrelatte

En exécution de la délibération du⁽¹⁾ _____ / /
en date du _____ / /
je soussigné(e)⁽²⁾ Monsieur le maire de Pierrelatte

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

à Pierrelatte

le 29/03/2025

signature



(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

SUIVI DE LA CONCERTATION

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Je suis tout à fait favorable à ce projet photovoltaïque. Il représente une bonne et belle opportunité pour soutenir les agriculteurs. Favoriser l'installation d'une jeune agricultrice d'une part, et soutenir la filière agricole dans un contexte particulièrement difficile, d'autre part.

Ce type d'installation, quelle que soit la variante, n'est pas polluant visuellement par la conservation des haies existantes et s'inscrit dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Le développement de l'énergie solaire est une solution d'avenir à la fois économique et écologique. Cela serait bien que ce projet voit le jour.

Agnès MILHAUD 106.74.38.34. 14.

485, Chemin de la Glacière.

26700, LA GARDE-ADHEMAR.

Registre de concertation clos le: 17/10/2025

observations ont été consignées au registre
 lettres ou notes écrites sont annexées au présent registre.

département



Préfecture de l'Ain

Préfet

Préfet

Qenergy

330 rue du Mourlet | ZI de Courtine | 84000 Avignon | France

T 04 32 76 03 00 | F 04 90 39 08 68

qef-solaire@qenergy.eu